

PROCES-VERBAL de la RÉUNION de la COMMISSION FONCIÈRE
du 28 JANVIER 1960.



Affaire NDABASHOKEYE, Umuhutu des Ababanda-ababoma, résidant à Rukoro,
Sous-chefferie Gisoro, Chefferie Buhoma-Rwankeri.-

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mr NDABASHOKEYE : En 1957 je suis allé demander au sous-chef Ngaboyamahina l'autorisation de m'installer dans une terre vierge à Nkotsi, le long de la Mukungwa. J'ai défriché cette plaine, j'y ai construit ma maison et planté une bananeraie. Personne n'a jamais contesté mes droits. En mars 1959, des Basindi de Bumonyo (sous-chefferie Gitwa, Chefferie Bukonya-Bugarura) ont traversé la Mukungwa pour contester mes droits de propriété sur la plaine que j'avais défriché. Des Abasindi, habitant dans l'ubukonde des Abasinga dans la sous chefferie de Gisoro (Chefferie Buhoma-Rwankeri) ont empêché les Basindi des Bukonya-Bugarura de continuer leurs contestations. Ils allèguerent que les Basindi de Gisoro poursuivraient l'affaire. Les Basindi de Gisoro m'ont pris alors 3 champs. Convoqués par le chef, les Basindi de Gisoro, déclarèrent qu'ils ne contestaient mon isambu, qui était mon ubukonde, mais qu'ils chassaient les gens du Bugarura qui venaient cultiver des terrains des Buhoma. Devant le tribunal j'ai argumenté ma défense ainsi : 1. les Abasindi du Buhoma ne pouvaient pas me montrer un emplacement où un de leurs ancêtres aurait habité. 2. Ils ne pouvaient pas me montrer un arbre, vestige du passage de leurs ancêtres. 3. Installé depuis 1952, personne n'a contesté mes droits. 4. Les Basindi de Buhoma, prétendaient que cette plaine était leur ubukonde. Pourquoi habitaient-ils alors les champs des Abasinga, tout près de cette plaine sur lesquels ils revendiquaient des droits d'ubukonde.

Mon père a quitté la région des Milera quand j'étais encore très petit. Vers 1922 nous sommes retournés. Tout le long de la route Ruhengeri, Shyira, s'étendait la forêt. Même en 1927, année où l'on traça la route la forêt existait encore. Notre ubukonde a été réparti par Kaninda à ses Abagaragu, la Mission Catholique de Muto et d'autres bahutu. Notre ubukonde avait été mis en valeur. Devant le tribunal j'ai déclaré qu'il pouvait donner gain de cause aux Basindi mais que dans ce cas, il devait me donner raison pour mon ubukonde. Les Basindi ont été condamnés - ils devaient me payer un loyer pour les champs qu'ils avaient cultivés. En plus ils devaient me payer des dommages et intérêts. Cette plaine contestée est habitée actuellement par 25 ménages. Nous avons rédigé un document dans lequel nous assurons notre défense.

Mr MUNYARUGERERO : Si les Basingi veulent vous vendre leurs champs accepteriez-vous de les racheter.

Mr NDABASHOKEYE : J'accepterai d'acheter ces champs à Gisoro. Mais alors, je devrais vendre aussi mon ubukonde à Miko et Nyarutembe.

Mr BISUMBUKUBOKO : Vous déclarez d'acoir rédigé un document dans lequel le 25 ménages installés à Gisoro, assurent leur défense. Dans ce document avez-vous constaté que les Abasindi avaient abandonné leur ubukonde ou qu'ils n'avaient jamais eu d'ubukonde dans cette région.

Mr NDABASHOKEYE : Nous avons déclaré dans ce document que les Abasindi n'avaient jamais eu leur ubukonde à Gisoro, que leurs ancêtres n'y avaient jamais construit leurs maisons et que les Basindi venant du Bugarura devaient payer un loyer aux sous-chefs pour cultiver dans la plaine que nous occupons actuellement. Nous considérons cette plaine comme Umukenke.

Mr BISUMBUKUBOKO : Payez-vous quelque chose aux autorités ?

Mr NDABASHOKEYE : Nous n'avons jamais payé aux autorités.

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que les Abakonde ont été contraints à se soumettre ?

Mr NDABASHOKEYE : Si on trouve un umikonde qui a été contraint à se soumettre, j'accepte de perdre dans cette affaire.

Mr NZAHUMUNYURWA : Le sous chef a convoqué ses conseillers pour qu'ils déclarent cette plaine Umukenke. Les notables ont réfusé.

Mr NDABASHOKEYE : Les notables de la sous-chefferie ne pouvaient pas signer que les Abasindi avaient déjà contesté nos droits sur cette plaine.

Mr RUZINDANA : Mon cuypers a reçu tout près de la plaine contestée, une concession. Savez-vous si quelqu'un a été payé pour l'expropriation ?

Mr NDABASHOKEYE : Un certain Birahira, Umibande a été indemnisé pour ces terrains. Dans cette plaine il y a 4 parties, appartenant aux Balihira, Basindi, Basinga-Abakaraga et Babande-bahoma.

Mr RUZINDANA : Avant votre installation dans cette plaine, saviez-vous que ces clans avaient leur ubukonde dans cette plaine ?

Mr NDABASHOKEYE : Ces clans ont réclamé leurs droits en mars 1959, l'époque de l'association clanique.

Mr RUZINDANA : Vous avez dit que les gens du Buhoma et du Bugarura qui cultivaient dans cette plaine, payaient aux autorités. Où est-ce qu'ils cultivaient ?

Mr NDABASHOKEYE : Le long de la Mukungwa, là où la terre semblait fertile.

Mr MPAKANIYE : A l'époque des Associations claniques est-ce que les seuls Abasindi ont réclamé leurs droits ?

Mr NDABASHOKEYE : Les autres clans ont revendiqué aussi leurs droits, mais sur des terrains que nous n'avions pas occupés.

C O N C L U S I O N S.

Les membres décident unanimement que Ndabashokeye devrait racheter ces champs. Si l'umukenke a des raisons valables pour ne pas les vendre, il devrait indemniser Ndabashokeye.